

Ecrit par le 10 septembre 2026

Droit de terrasse des bars & restaurants : les mairies doivent prendre position au plus vite, il y a urgence !



«Nous avons écrit, début mai, aux 151 mairies du Vaucluse pour demander la gratuité et l'agrandissement des terrasses afin de permettre un meilleur redémarrage pour nos bars et restaurants vauclusiens, explique [Patrice Mounier](#), président de l'[Umih 84](#) (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie). Seulement 23 réponses, en comptant les communes qui ne perçoivent pas de taxe pour les terrasses, nous ont répondu. C'est tout simplement incroyable, de ne pas répondre, de ne pas faire savoir que la gratuité a été votée et existe, ou de ne rien dire. Cette taxe avec un agrandissement de terrasse ce n'est pas un report d'échéance, c'est bien un véritable cadeau que fait la Mairie à ces bars-restaurants, alors, maires de Vaucluse, prenez position et aidez les bars et les restaurants !»



Ecrit par le 10 septembre 2026

Vive la réouverture

«L'Umih 84 salue avec enthousiasme la réouverture des bars-restaurants du Vaucluse. Elle déplore toutefois que les discothèques n'aient pu bénéficier du même traitement. Si les concerts peuvent reprendre dans les bars-restaurants l'interdiction de danser reste, en espérant que le 22 juin, lendemain de feu la Fête de la musique, la danse puisse reprendre toute sa place.»

Aller enfin au resto

«Les bars-restaurants ont fait preuve de beaucoup d'assiduité et d'écoute pour pouvoir appliquer à la lettre les mesures sanitaires mises en place par les organisations professionnelles et le gouvernement pour cette réouverture. Le port du masque obligatoire lorsque l'on circule dans l'établissement est peut-être contraignant pour le client mais sachez que pour les serveurs et surtout pour les cuisiniers c'est une rude épreuve physique à laquelle ils se soumettent pour la santé de tous.»

L'enjeu de la terrasse

«Pour permettre un nouveau départ l'Umih 84 a demandé à toutes les mairies du Vaucluse la gratuité du domaine public ainsi que l'agrandissement des terrasses lorsque c'est possible sans gêner le riverain. Des mairies ont répondu à notre demande, qu'elles en soient publiquement remerciées. D'autres nous ont appris qu'aucune taxe n'était perçue pour les terrasses dans leur commune, ce qui est encourageant, Pour les autres, espérons qu'elles ont tout simplement oublié de nous répondre. C'est pourquoi nous demandons aux chefs d'entreprises des bars-restaurants des villes Vauclusiennes d'écrire à leurs maires pour obtenir la gratuité et l'agrandissement des terrasses, en se recommandant de la lettre de l'Umih 84 du début mai). Sachez chers clients que les bars restaurants vous attendent les bras ouverts avec le masque sur le visage.»